

**CONSEIL D'ECOLE DU 2^{ème} TRIMESTRE
2023-2024
En date du lundi 4 mars 2024**

Personnes présentes :

Les enseignants : M MURAT, Mme FANTON, Mme BOUTET, Mme ORVAIN, Mme COUVIDAT, Mme MORTESSAGNE, Mme DESROCHES, M CAUJOLLE, Mme LYRAUD, Mme Di COSTA (AESH), Mme DUMAS (remplaçante de Mme Dupré), M LUCCO (remplaçant de Mme Masson)

Le Maire et les élus : M DARBON, maire de la commune
Mme DUFOUR (conseillère municipale)
Mme SANTANA (responsable des services périscolaires)

Les parents d'élèves titulaires : M WEBER, Mme CHAPONNAY, M PAROT, Mme MEYNIER, , Mme PLUQUET, M SARNETTE, Mme SALINGRE

Les Membres du RASED : M Gillie, psychologue scolaire

Personnes excusées :

- Mme DUPRE, enseignante
- Mme Masson, enseignante
- M FAURE, DDEN
- M BOULESTEIX, M BRUNEAU, Mme GUALBERT, représentants de parents d'élèves titulaires
- Mme SANCHEZ PEREZ, Mme BRUN, Mme LANG, représentants de parents d'élèves suppléants
- Mme CHATELON (adjointe chargée des affaires scolaires)
- Mme LAPAQUETTE, Inspectrice de l'Education Nationale HV3

Secrétaire de séance : Mme MORTESSAGNE (enseignante)

ORDRE DU JOUR :

- 1- Rythmes scolaires
- 2- Labellisation de l'école et labellisation de territoire

- 3- **Projet NEFLE**
- 4- **Projet PHARE**
- 5- **Evaluation d'école**
- 6- **Projets et sorties**
- 7- **Prévision des effectifs rentrée de septembre 2024**
- 8- **Questions et informations diverses**

Début de séance : 18h00

La directrice remercie les participants de leur présence à ce second conseil de l'année, un tour de table est fait pour les présentations notamment les deux enseignants remplaçants présents. Il est précisé qu'il y a eu des questions transmises par les représentants des parents d'élèves. Elles seront traitées au fur et à mesure du conseil quand les points abordés le permettent ou lors du 8^{ème} point.

1- Rythmes scolaires :

L'organisation scolaire de 9 demies journées a été arrêtée à la rentrée scolaire 2021 mais n'est valable que pour 3 ans.

Il convient donc aujourd'hui de voter ou non la poursuite de cette organisation pour la rentrée scolaire 2024.

Les propositions de renouvellement ou de modification des rythmes scolaires seront envoyées à l'Inspection pour le 22 mars au plus tard.

Rappel des règles du vote et des membres qui ont une voix délibérative (10 voix pour les représentants de parents élus, 10 voix pour les enseignants, 2 voix pour la municipalité, 1 voix pour le DDEN, 1 Voix pour le psychologue scolaire)

En cas d'égalité, le directeur possède une voix supplémentaire pour départager le vote.

Avant le passage au vote M Le Maire annonce que les membres du conseil municipal ne prendront pas part au vote mais que la municipalité suivra l'avis du Conseil d'Ecole de l'élémentaire et du Conseil d'Ecole de la maternelle.

Les représentants des parents d'élèves expliquent également qu'ils se sont réunis en amont et ont décidé de voter par rapport aux résultats des sondages des deux années précédentes soit 50% en faveur des 9 demies journées et 50% en faveur des 8 demies journées.

Après en avoir délibéré, le conseil d'école se prononce pour la modification de l'organisation scolaire à 9 demies journées en faveur d'une organisation scolaire sur 8 demies journées.

Résultats du vote :

	Nombre de voix pour la poursuite de l'organisation scolaire à 9 demies journées	Nombre de voix pour la modification de l'organisation scolaire et 1 passage à 8 demies journées	Nombre d'abstention
Vote des membres du conseil municipal	Les membres du conseil municipal n'ont pas souhaité prendre part au vote		
Vote des enseignants et du psychologue scolaire	1	8	2
Vote des parents élus	3	3	1
TOTAL	4	11	3

2- Labellisation de l'école et labellisation du territoire

L'année scolaire 2023-2024 est riche en labels pour l'école. Ces labels permettent une valorisation des actions menées:

- Labellisation « génération 2024 » : l'école a demandé sa labellisation et l'a obtenue grâce à ses différentes actions dans le cadre des Jeux Olympiques, ses actions dans le cadre de la santé pour les élèves, ses actions dans le cadre du domaine sportif.
- Labellisation « édu santé »: L'école va déposer cette semaine un dossier de candidature pour obtenir la labellisation édu santé. Il s'agit de valoriser les actions menées au sein de l'école dans le domaine de la santé des élèves comme par exemple l'intervention de l'infirmière scolaire ou des étudiants de santé ou des ERUN pour la prévention des écrans.
- Labellisation « E3D de territoire » :

Les écoles du secteur de Saint-Léonard-de-Noblat de la circonscription de Haute-Vienne 3, avec l'appui de la DSDEN 87 se sont engagées dans une démarche de labellisation de territoire E3D (Écoles en démarche de développement durable).

Depuis 2020, un label de territoire permet aux structures scolaires de valoriser des actions menées et des équipes impliquées à l'échelle d'un territoire en offrant une visibilité à leur travail, une pérennisation des partenariats et une inscription de leur démarche dans la durée.

Les élèves élus « éco-délégués » de cycle 3 ont été associés à cette démarche via une réunion en visio ainsi que les élus des communes concernées.

Le dossier de candidature devrait être déposé début mars. Vous serez informés du résultat obtenu.

3- Projet NEFLE : Notre Ecole Faisons-La Ensemble :

Depuis le mois de Septembre, notre école a travaillé sur un dossier afin de créer un espace

multi-activités à Gay Lussac (à la place de la salle informatique) dans le cadre du programme NEFLE.

Le dossier a été approuvé et validé par la commission Académique. L'état va donc financer le projet à hauteur de 19 960 €

La municipalité va également prendre part au financement avec l'achat de tout le matériel informatique pour une valeur d'environ 28 000 €. L'équipe enseignante remercie la municipalité pour cet investissement important.

Aménager cette salle permettra de fournir :

- Un espace bibliothèque aux élèves avec un fond de livres récent et varié (emprunts de livres, lecture plaisir, recherche documentaire, développement du goût de la lecture...
- Un espace multimédia : accès à des ordinateurs portables, visionnage de documentaires, de films sur un écran, écoute de musiques, ...
- Un espace d'exposition pour des travaux de classes (exposés, productions plastiques en 2D et 3D
- Un espace de rencontres et d'échanges lors de la venue d'intervenants extérieurs, artistes, auteurs, associations
- Un espace ludothèque et manipulothèque
- Un espace utilisable lors du temps scolaire mais également périscolaire.

4- Programme PHARE

Le programme national « PHARE » est un plan de prévention du harcèlement et du cyberharcèlement entre élèves. Notre école y adhère pour la 3^{ème} année.

Ce programme met en place un protocole d'intervention avec des personnes ressources en cas de situation de harcèlement.

En début d'année, les élèves à partir du CE2 ont répondu à un questionnaire anonyme afin de déceler d'éventuels cas de harcèlement. Les réponses aux questionnaires n'ont rien révélé.

5- Evaluation d'école

Cette année l'école fait partie d'une phase d'évaluation externe en lien avec l'école maternelle et l'école de Royères.

Pendant plusieurs semaines un rapport d'auto évaluation a été rédigé au sein de quatre commissions.

Ce travail a permis la croisée des regards entre enseignants, parents, AESH, personnel municipal des trois écoles.

Les examinateurs externes viendront dans l'école le 27 mai afin d'obtenir un éclairage supplémentaire sur le rapport d'auto évaluation. A la suite de cette venue, un rapport nous sera renvoyé avant la fin de l'année scolaire et sera présenté au cours du dernier conseil d'école qui aura lieu le lundi 24 juin.

6- Projets et sorties

Des projets énoncés au premier conseil d'école se poursuivent :

- le prix « je lis j'élis » pour toutes les classes de l'école,
- les séances de natation.

Le permis piéton : Les élèves de ce2 des classes de Mme Orvain, Mme Lyraud et Mme Dupré ont eu une formation au permis piéton pour pouvoir se déplacer en sécurité. Le passage du permis a eu lieu le 31 janvier. Cette année 51 élèves sur 51 l'ont obtenu.

Eco délégués : L'école est labellisée E3D. Ce projet est poursuivi cette année. Des élections d'éco-délégués ont eu lieu dans toutes les classes. La 1ère réunion a eu lieu le 13 décembre au cours de laquelle les élèves ont fait des demandes et des propositions pour améliorer la vie de l'école. Les éco-délégués du cycle 3 ont participé à une visio avec des élus, et les autres éco délégués des écoles du territoire.

Intervention sur les écrans

Toutes les classes ont eu une intervention par des ERUN sur la bonne utilisation et les dangers éventuels des écrans. Les classes de Mme Boutet et de M Murat y assisteront le 12 mars.

Le 18 janvier, les conseillers numériques de l'Escalier ont animé une soirée à destination des parents des élèves de CM2 sur ce même thème.

Concerts JMF

Tous les élèves de l'école Gay Lussac ont participé à un premier concert de qualité le 29 janvier et participeront à un second le vendredi 29 mars (un mot d'information sera collé dans la semaine)

L'intégralité des entrées est financée par la coopérative scolaire soit 4 € par élève.

Ecole et cinéma :

Toutes les classes sauf deux de Gay Lussac ont assisté à la projection du film : **Les vacances de M Hulot** le 7 février pour Pressemane et le 24 janvier pour Gay Lussac et à la projection du film **Wallace et Gromit** le 22 novembre pour Pressemane et le 29 Novembre pour Gay Lussac. La projection du 3^{ème} film aura lieu le 3 avril pour Gay Lussac et le 5 avril pour Pressemane.

Toutes les classes de l'école vont également assister à la projection du film **Léo**, la fabuleuse histoire de Léonard de Vinci le mercredi 20 mars pour les classes de Pressemane et le vendredi 22 mars pour les classes de Gay Lussac. Cette projection est offerte aux élèves par la municipalité.

Formation aux gestes qui sauvent :

Les classes de Mme Desroches et M Caujolle ont eu l'intervention de l'infirmière scolaire les 13 et 14 février pour une petite formation sur les gestes qui sauvent.

Le concert de l'école Gay Lussac

Le concert a eu lieu le jeudi 8 février. 65 enfants y ont participé.

Remerciements à M Caujolle ainsi qu'à Mme Dupré pour leur investissement dans ce beau projet ainsi qu'aux enfants qui y ont participé.

Intervention illustrateur :

Le 7 mars, dans le cadre du prix « je lis, j'élis », les classes de Mme Masson, Mme Dupré et Mme Orvain iront à la bibliothèque pour rencontrer Stéphane Kiehl, illustrateur d'un des livres de la sélection de cette année.

Opération jardinage :

Une opération jardinage avec la participation de Briconautes aura lieu lundi 18 mars pour les classes de M Murat et mardi 19 mars pour les classes de Mme Boutet et Mme Masson.

Semaine des langues :

Le professeur d'allemand intervient le 2 avril pour faire une initiation à la langue allemande pour les élèves de cm2.

Dans la classe de Mme Orvain et de Mme Lyraud des parents parlant une langue étrangère devraient également intervenir.

Service sanitaire :

Des étudiants de santé vont intervenir dans les classes la semaine du 18 mars sur le thème de l'hygiène et l'hygiène de vie.

Comédie Musicale : La comédie musicale des élèves de la classe de M Caujolle aura lieu le 25 juin. Ce sera l'adaptation de **Charlie et la Chocolaterie**.

La fête de l'école organisée par l'association des parents d'élèves aura lieu le vendredi 28 juin à partir de 18h dans la cour de l'école Gay Lussac.

Sorties de fin d'année :

Toutes les classes font une sortie de fin d'année :

- Voyage à Meschers pour les classes de Mme Orvain et Mme Mortessagne du 17 au 19 juin.
- Voyage à Paris pour les classes de Mme Dupré et de Mme Lyraud et Mme Couvidat les 2 et 3 mai.
- Sortie à St Pardoux les 4 classes de Pressemane le 3 et 4 juin afin de pratiquer des activités sportives.
- Sortie à Beauval pour les classes de CM2 de M Caujolle et de Mme Desroches au mois de mai la date exacte n'est pas encore définie.

7-Prévision des effectifs septembre 2024

-CP : 36 élèves (+3 par rapport à 2023-2024)

-CE1 : 38 élèves (-16 par rapport à 2023-2024)

-CE2 : 54 (+22 par rapport à 2023-2024)

- CM1 : 37 (-3 par rapport à 2023-2024)
- CM2 : 38 (- 16 par rapport à 2023-2024)
- ULIS : 12 (= par rapport à 2023-2024)
- TOTAL : 215 élèves à la rentrée septembre 2024

8-Questions des parents d'élèves :

- Quel accompagnement pour le passage en 6^{ème} (visite, effectif, options proposées en 6ème) ?
L'année dernière, le principal adjoint du collège a animé une réunion d'information à l'école auprès des familles des futurs 6èmes. Chaque élève a également pu passer une journée en immersion au sein d'une classe de 6^{ème} au collège.
Cette année Le collège de Saint Léonard proposait une option Allemand aux 6èmes (initiation des CM2 par le professeur d'Allemand du collège), ils pouvaient s'inscrire au FAB Lab, ou participer à un atelier de découverte sur un instrument de musique afin de créer un orchestre.
Cette année 49 élèves devraient être orientés en 6^{ème} générale et 10 élèves en 6^{ème} SEGPA.

- Que sera-t-il mis en place par la municipalité pour améliorer la sécurité de la rue de Beaufort ?

M Le Maire informe qu'il y a dû avoir une incompréhension au dernier conseil d'école, il n'y aura personne de nommé pour travailler sur la sécurité de la rue. Mais la rue devrait être aménagée notamment par un stationnement en alternat.

- Quelles seraient les conséquences d'un passage à la semaine à 4 jours (Horaires, APC, Transports scolaires, accueil le mercredi) ?

Les horaires des transports scolaires ne seront pas modifiés car ils sont liés aux horaires de la cité scolaire Bernard Palissy.

Les temps d'activités périscolaires (TAP) et les activités périscolaires (APC) ne pourront plus avoir lieu sur la pause méridienne car celle-ci doit obligatoirement au moins durer 1h30.

Un accueil payant (sur la base des tarifs actuels du centre de loisirs) le mercredi matin devrait être proposé par le Foyer Rural.